

**MEURTHE & MOSELLE**  
C O N S E I L G É N É R A L

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU DEPARTEMENT**

**N° 12 - Décembre 2014  
Complément N° 1**

**Procès-verbal officiel  
des délibérations  
de la Commission Permanente  
du 8 décembre 2014**



**COMMISSION PERMANENTE DU 8 DÉCEMBRE 2014**

La commission permanente du conseil général s'est réunie au siège de l'assemblée le **LUNDI 8 DECEMBRE 2014**, à **14 H 03**, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**, président du conseil général.

**Etaient présents :**

- Mmes CREUSOT Nicole, MARCHAND Agnès, MAYEUX Sophie, OLIVIER Dominique, PILOT Michèle, RIBEIRO Manuela, TALLOTE Josiane et THOMAS Rachel, MM. ARIES Christian, BARBIER André, BISTON Yvon, BOLMONT Jean-Paul, BRUNNER Gauthier, CAPS Antony, CASONI Alain, CAUSERO Louis, CHANUT Henri, COLIN Philippe, CORZANI André, DE CARLI Serge, GRANDJEAN Gregory, GUERARD Noël, HABLOT Stéphane, HARMAND Alde, JACQUIN Olivier, KLEIN Mathieu, LAURENCY Jean-Pierre, LOCTIN Jean, MANGIN René, MARCHAL Michel, MARIUZZO Michel, MINELLA Jean-Pierre, MULLER Bernard, PISSENEM Jean-Claude, RIGHI Laurent, SAINT-DENIS Marc, SONREL Christophe, UHLRICH Jean-Marie, VINCHELIN Jean-Paul et WILLER Yves

**Etaient excusés :**

Tous les membres de la commission permanente étaient présents, à l'exception de M. BAUMANN Pierre et Mme FALQUE Rose-Marie, qui avaient donné respectivement délégation de vote à MM. BISTON Yvon et MARCHAL Michel, à l'exception de MM. BAUMONT Michel et MERSCH Pierre, excusés

**RAPPORT N° 1 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL. INED - ENQUÊTE VIRAGE (VIOLENCES ET RAPPORT DE GENRE : CONTEXTE ET CONSÉQUENCES DES VIOLENCES SUBIES PAR LES FEMMES ET PAR LES HOMMES)**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 1 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder une somme de 5 000 € à l'INED pour l'enquête VIRAGE

- précise que cette somme pourra être prélevée sur la ligne budgétaire 657.4/58

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 2 - DÉVELOPPEMENT SOCIAL. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - TABGHA LES 7 SOURCES - CONSOMMATION, LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 2 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les subventions décrites dans le présent rapport

- précise que les sommes correspondantes pourront être prélevées sur la ligne budgétaire 657.4/58

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 3 - CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE LORRAINE AU FONCTIONNEMENT DE LA COORDINATION TERRITORIALE D'APPUI DU DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL PAERPA**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 3 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de la convention et autorise son président à la signer

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 4 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE RESEAU PERINATAL LORRAIN ET LE DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 4 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'avenant à la convention 2011-2013 passée entre le département et le Réseau Périnatal Lorrain,
- autorise son président à le signer au nom du département,
- et précise que les 1 500 € représentant la cotisation 2014 seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 11 - article 6281 - sous fonction 41.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 5 - CONVENTION DE CONTRACTUALISATION ENTRE LE DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA VILLE DE TOUL POUR L'EXERCICE DE LA MISSION DE PREVENTION SPECIALISEE MISE EN OEUVRE PAR L'EQUIPE DU CONSEIL GENERAL.**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 5 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver la convention avec le centre communal d'action social de la ville de TOUL ;
- Autorise le président à signer la convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 6 - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR TRAVAUX AUX COLLÈGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 6 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux établissements selon les propositions contenues dans le rapport,
- autorise son président à verser directement aux collèges les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire chapitre 65 article 65511 sous-fonction 221.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 7 - RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLÈGES LOUIS PERGAUD À FOUG ET CROIX DE METZ À TOUL**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 7 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

**I - Collège Croix de Metz à Toul - Année 2014**

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 7 377 € au collège Croix de Metz à Toul au titre de la convention tripartite 2014 pour la gestion de la restauration du collège,

**II - Collèges Croix de Metz à Toul et Louis Pergaud à Foug - Année 2015**

- Autorise son Président à verser la somme correspondante directement à l'établissement concerné,

- Et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opérations O001.

- approuve les termes des avenants n°1 modifiant les conventions pour le fonctionnement des services de restauration mutualisés passées entre :

- le Département de Meurthe-et-Moselle, le Syndicat Mixte du Grand Toulinois et les collèges Louis Pergaud à Foug et Croix de Metz à Toul.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 8 - PARTICIPATION À L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS - ANNÉE SCOLAIRE 2013/2014**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 8 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention au collège Jean Moulin à Tombaline comme présentée dans le rapport,

- autorise son président à verser directement à l'établissement concerné la somme correspondante, au nom du département,

- et précise que les crédits seront prélevés sur le Programme 344 - Moyens de fonctionnement des établissements - Opération O002 - Collèges utilisation d'installations sportives.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 9 - FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES,  
AMÉNAGEMENT DES LOCAUX**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 9 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- attribue les subventions présentées dans le présent rapport,
- autorise son Président à verser directement aux établissements concernés les sommes correspondantes,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le Programme 344, Moyens de fonctionnement des établissements, Opération O07, Enveloppe E02.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 10 - DOTATIONS FINANCIÈRES POUR L'ÉQUIPEMENT  
DES COLLÈGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 10 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- d'attribuer les dotations financières détaillées dans le rapport pour l'équipement des collèges publics,
- autorise le changement d'affectation de la somme de 2 450,00 € pour l'achat de mobilier concernant le collègue Paul Langevin de PIENNES,
- et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Programme 344 Opération O015 Enveloppe E08.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 11 - LOGEMENTS DANS LES COLLÈGES PUBLICS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 11 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer le logement de fonction au sein du collège Albert Camus selon la proposition du conseil d'administration présentée dans le rapport.
- et autorise son vice-président délégué à l'éducation à signer, au nom du département, la convention d'occupation précaire au profit de monsieur Hugues PERARD.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 12 - NOMINATION DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES PUBLICS. COMPLÉMENTS. PÉRIODE 2012-2015.**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 12 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de désigner ces personnalités qualifiées au sein des collèges publics qui ont été proposées par le représentant de notre assemblée et le chef d'établissement d'une part, la Direction de L'Education Nationale d'autre part.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 13 - DEMANDES DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 13 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'affectation des montants de subventions inscrits dans le tableau, qui sera imputée sur le chapitre 65 article 6574900 sous fonction 0202 – subventions de fonctionnement aux associations (patriotiques)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



## **RAPPORT N° 14 - FONDS D'AIDE À LA RÉHABILITATION DES CENTRES DE VACANCES DES ASSOCIATIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 14 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer une subvention d'investissement à:  
\* à la fédération départementale des Foyers Ruraux – chalet de la Rayée, pour un montant de 22 203 € correspondant à un montant subventionnable de 113 380 € concernant un projet de réhabilitation du chemin d'accès au chalet de la Rayée et du réseau d'écoulement des eaux, de rénovation du pignon Ouest et de la façade Nord, de rénovation de la charpente, pose d'une nouvelle couverture et isolation des combles, d'acquisition d'un piano de cuisine, de 10 tables et de 40 chaises pour la restauration, et de 2 meubles de rangement.
- décide d'approuver la convention de moyens à passer avec la fédération départementale des Foyers Ruraux – chalet de la Rayée et autorise son conseiller général délégué à l'Education Populaire à la signer au nom du département,
- précise que ce montant sera prélevé sur l'imputation budgétaire programme 351– opération O011 – AP 2012-2014 Centres de Vacances.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

## **RAPPORT N° 15 - FONDS D'INITIATIVE JEUNESSE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 15 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention de 10 000 € à l'association Itinéraire International pour une action de sensibilisation et d'accompagnement de jeunes en difficultés socio-professionnelles à la mobilité internationale,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire, programme 351, opération 017 FIJ départemental.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 16 - FONDS D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT SOCIO-ÉDUCATIF DES ASSOCIATIONS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 16 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions suivantes :
  - 3 000 € à l'association CARAIB Nancy pour l'acquisition de matériel de sonorisation;
  - 3 711 € à l'association Centre de Loisirs d'Art-sur-Meurthe (CLAM) pour les travaux de réfection de deux salles de bain comprenant des douches et des sanitaires (plomberie et maçonnerie) ;
  - 729 € à la MJC Jacques Prévert de Lunéville pour l'acquisition d'un vidéo-projecteur, de matériel de sonorisation et de trois tentes.
- et précise que ces montants seront prélevés sur l'imputation budgétaire programme 351, Opération 022, E 15.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 17 - AUTORISATION AU TITRE DES MANDATS SPÉCIAUX - DÉPLACEMENT EN PALESTINE ET EN ISRAËL**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 17 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Autorise le déplacement en Palestine et Israël et les missions qui y seront réalisées par le président Mathieu KLEIN accompagné du conseiller général délégué à la coopération décentralisée,
- Autorise le remboursement des frais engagés en application du barème des indemnités forfaitaire pour un déplacement en Palestine et en Israël.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 18 - MANIFESTATIONS MUSICALES**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 18 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer la subvention de 12 000 € à la S.C.I.C. « Turbullance » de Bulligny à titre exceptionnel pour le soutien à son fonctionnement,
- approuve l'avenant à la convention 2014 à passer avec la S.C.I.C. «Turbullance»,
- autorise le vice-président à la culture à signer ce document au nom du département,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'imputation budgétaire P332, O 009.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir, à l'exception de M. André BARBIER qui vote pour
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

### **RAPPORT N° 19 - SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS - PROJET MYOSOTIS**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 19 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer pour l'année 2014 une subvention de 5 000 € à l'association Chaudron Production pour le projet de "Comédie pour un grutier et son orchestre",
- et précise que les crédits nécessaires seront pris sur l'imputation budgétaire P333 - O006.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 20 - CONVENTION D'OBJECTIFS EAC SARRE-LORRAINE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 20 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- prend acte de la proposition de Mme la ministre de la Culture et de la Communication faite au conseil général de Meurthe-et-Moselle d'adhérer à la convention d'objectifs pour la coopération de la Sarre et de la Lorraine en matière d'éducation artistique et culturelle,
- autorise le président à signer ladite convention d'objectifs au nom du Département de Meurthe-et-Moselle.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 21 - DOTATION COMMUNALE D'INVESTISSEMENT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 21 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2015 CTDD2 Volet 1 Dotation communale d'investissement – Programme P211 enveloppe E03 opérations O003 (territoire de Longwy), O004 (territoire de Briey), O006 (territoire Terres de Lorraine), O008 (territoire Lunévillois), O007 (territoire Nancy Couronne).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 22 - DOTATION INTERCOMMUNALE D'INVESTISSEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 22 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2015 CTDD Volet 1 Dotation intercommunale d'investissement – Programme P212 enveloppe E02 opérations O003 (territoire de Briey) et opérations O005 (Terre de Lorraine).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 23 - DOTATION DE SOLIDARITÉ**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 23 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions contenues dans les tableaux inclus au rapport,
- décide d'attribuer aux collectivités intéressées les subventions correspondantes à prélever sur l'AP2012-2015 CTDD Volet 1 Dotation de solidarité – Programme P213 enveloppe E02 opérations O002 (territoire de Longwy), O003 (territoire de Briey), O005 (territoire Terres de Lorraine), O004 (territoire Val de Lorraine), O007 (territoire Lunévillois), O006 (territoire Nancy Couronne).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 24 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE LONGWY**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 24 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et des opérations 010, 028 telle que définies dans le présent rapport
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381, O010, O028

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **RAPPORT N° 25 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DU LUNÉVILLOIS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 25 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- d'attribuer les subventions au titre du programme 381 et l'opération 14 telles que définies dans le présent rapport
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 26 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - TERRITOIRE DE NANCY COURONNE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 26 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Attribue les subventions au titre du programme 381 et de l'opération 015 telles que définies dans le présent rapport

- Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P 381

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 27 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - FONCTIONNEMENT - PART DÉPARTEMENTALE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 27 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Attribue une subvention de 30 000 € à l'A.D.U.A.N

- Approuve la convention de partenariat correspondante et autorise son président à signer ce document au nom du département.

- Indique que l'aide sera versée en deux fois :  
- 50 % à la signature de la convention  
- et 50 % sur présentation du rapport d'activités et des éléments détaillés relevant des centres d'intérêt.

- Et précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'AE 2012/2015 CTDD 2, P381.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 28 - DOTATION D'APPUI AUX PROJETS DE TERRITOIRE - INVESTISSEMENT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 28 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- ratifie les propositions d'attribution de subvention figurant dans les tableaux inclus au rapport et annule la subvention de 36 000 € attribuée le 15 avril 2013 à la commune de Pont-à-Mousson pour la réalisation de la tranche A de l'opération Véloroute Voie Verte.

- approuve les conventions à passer avec l'association d'éducation populaire et sociale de Baccarat d'une part et avec Madame Nicolle LADEVEZE d'autre part,

- autorise le président à les signer au nom du département ;

- et décide d'attribuer aux collectivités, associations et particuliers intéressés les subventions correspondantes à prélever sur l'A.P. CTDD2 V2 DAPRO investissement – Programme P221 enveloppe E08 territoire de Longwy, territoire de Briey, territoire Terres de Lorraine, territoire Val de Lorraine, territoire Lunévillois, territoire de Nancy Couronne et part départementale.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent voter contre le dossier 2014-00043 et voter pour sur les autres dossiers
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 29 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE DE MEURTHE-ET-MOSELLE (SDANT) ET POUR LE FONDS POUR LA SOCIÉTÉ NUMÉRIQUE (FSN)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 29 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve les plans de financement pour l'élaboration des dossiers SDANT et FSN

- Autorise le président à déposer les demandes de subvention auprès des différentes instances et pour les montants figurant dans le présent rapport.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 30 - NOUVEAU PROJET DE CONVENTION RELATIVE  
AUX TRANSPORTS SCOLAIRES SUBURBAINS**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 30 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve les termes de cette nouvelle convention entre le conseil général et le syndicat mixte des transports suburbains de Nancy ;
- autorise Monsieur le Président à la signer.

Il est précisé que Monsieur Noël GUERARD ne participe pas au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 31 - MAIXE - PLAN LOCAL D'URBANISME -  
EMPLACEMENT RÉSERVÉ**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 31 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Décide l'abandon de l'emplacement réservé N°1 inscrit au POS sur la commune de Maixe.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 32 - RD 18 - COMMUNE DE CUTRY - CESSION DE DEUX  
PARCELLES À LA COMMUNE.**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 32 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide de céder à titre gratuit deux parcelles section AB n°34 et AB n°342 pour une surface totale de 86 m<sup>2</sup> sur la commune de Cutry .
- autorise son Président à signer au nom et pour le compte du Département l'acte authentique de cession

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 33 - LIAISON BELVAL / A 30 - INDEMNISATION  
MONSIEUR BAUSCH.**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 33 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'indemniser monsieur BAUSCH pour un montant total de 8.060,00 € conformément à ce qui précède, pour les dommages liés au glissement de terrain.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 34 - SENSIBILISATION ET SOUTIEN AUX  
PARTENAIRES CAUE - CONVENTION DE PARTENARIAT**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 34 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention de partenariat entre le conseil général et le CAUE,

- Autorise le président à signer le document correspondant

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 35 - GESTION DU PATRIMOINE ARBORÉ, BILAN DES  
ACTIONS 2014, PROGRAMME D'ABATTAGE ET PLANTATION DE  
L'HIVER 2014-2015**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 35 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve le programme d'abattages 2014-2015 (hors alignements remarquables).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 36 - CRÉATION D'UN CENTRE DE SAUVEGARDE DE LA FAUNE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 36 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Accorde à l'association Centre de Sauvegarde de la Faune en Lorraine une subvention en investissement d'un montant de 22 561 € soit 15 %, prélevés sur la ligne 133 - 20421.738 ID Subv. d'équip. versées aux personnes de droit privé.

Il sera précisé à l'association lors de la décision d'attribution de la subvention que les demandes au titre du fonctionnement de l'association ne seront pas recevables.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 37 - MISSION NATURA 2000 SUR QUATRE SITES ENS - DÉPARTEMENTAUX EN 2015-2016-2017- ANIMATION ET ETUDES -**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 37 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve le projet décrit dans le rapport et le plan de financement correspondant,

- Renouvelle le poste à temps plein pour l'animation Natura 2000 jusqu'au 31 décembre 2017,

- Sollicite l'état et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et les fonds européens pour le financement des études scientifiques et l'animation,

- Autorise le président à signer tous les documents afférents aux demandes de subvention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 38 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE GERMINY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS POUR LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE "VALLON DE L'AR À GERMINY".**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 38 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve la convention de partenariat avec la commune de Germiny et la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois pour la mise en œuvre de la politique ENS sur le site « Vallon de l'Ar à Germiny »
- Autorise le président à signer cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 39 - ADHÉSION AU COMMISSARIAT D'INVESTISSEMENT À L'INNOVATION ET À LA MOBILISATION ECONOMIQUE (C2IME)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 39 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Approuve les statuts de l'association dénommée « Commissariat d'Investissement à l'Innovation et à la Mobilisation Economique – C2IME » joints à la présente ;
- Autorise le Président à les signer en vue de la constitution de l'association et de l'adhésion du Conseil général de Meurthe-et-Moselle à celle-ci ;
- Autorise l'adhésion du Conseil général de Meurthe-et-Moselle à ladite l'association ;

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 40 - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE ET LA COOPÉRATIVE D'ACTIVITÉS ET D'EMPLOI CAP ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION PÉPINIÈRE DE PROJETS EMPLOIS D'AVENIR**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 40 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

\* approuve l'avenant n°1 à la convention 2014 avec CAP ENTREPRENDRE relative à l'accompagnement des jeunes en emploi d'avenir au sein de la pépinière de projet du Conseil général de Meurthe-et-Moselle,

\* autorise son vice-président délégué, à signer, au nom du Département, l'avenant correspondant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 41 - DISPOSITIF DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX EMPLOIS D'AVENIR**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 41 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- accorde les participations financières telles que détaillées dans le tableau,

- impute les sommes susmentionnées au programme 111 - Opération 011.

Lors du vote correspondant :

- Les élus du groupe UDC déclarent s'abstenir,
- Les élus des groupes Socialiste et Républicain, Front de Gauche et Démocrates Indépendants déclarent voter pour.

**RAPPORT N° 42 - ACTION D'ACCOMPAGNEMENT - TERRITOIRE DE TERRES DE LORRAINE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 42 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

\* approuve l'avenant n°1 à la convention 2013 avec l'association ARS pour un prolongement de l'action "Modules préparation à la formation et à l'accès à l'emploi" jusqu'au 31/05/2015 sans financement complémentaire,

\* autorise son vice-président, à signer au nom du Département, l'avenant correspondant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 43 - SOUTIEN À LA DIVERSIFICATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 43 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'attribuer les subventions aux bénéficiaires concernés selon le tableau présenté dans le rapport,

- et précise que les crédits seront prélevés sur les crédits d'investissement P133, opération 012.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 44 - PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT,  
L'ASSOCIATION ARTEM NANCY ET L'ALLIANCE ARTEM**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 44 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention à passer avec l'association Artem Nancy relative au partenariat entre le département de Meurthe-et-Moselle et l'Alliance Artem,

- autorise son président à la signer au nom du département,

- et décide d'accorder à l'association Artem Nancy une subvention de 8 100 € destinée à contribuer au financement des ateliers Artem, à bénéficier des Artem Labs et à soutenir les actions de la cordée Artem. Les crédits correspondants seront prélevés sur le programme 151, opération 006 à hauteur de 6 600 € et sur le programme 153, opération 003 à hauteur de 1 500 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 45 - BOURSE DÉPARTEMENTALE D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 45 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder les bourses départementales d'enseignement supérieur comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,

- précise que les crédits correspondant seront prélevés sur le financement P153, opération O002.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 46 - PRIME À L'ANCRAGE TERRITORIAL DES JEUNES  
DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PAR LA CRÉATION  
OU LA REPRISE D'ENTREPRISE EN MEURTHE-ET-MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 46 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- décide d'accorder la prime à l'ancrage territorial comme indiqué dans le tableau figurant au rapport,
- précise que les crédits correspondants seront prélevés sur le financement P153, opération O005,
- approuve la convention à passer avec le bénéficiaire et autorise sa vice-présidente déléguée à la signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 47 - SYSTÈME D'INFORMATIONS TOURISTIQUES  
LORRAIN (SITLOR)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 47 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Autorise la constitution d'un groupement de commandes pour le renouvellement du marché assurant la poursuite du SITLOR,
- Confie au Comité Régional du Tourisme de Lorraine (CRT Lorraine) le soin d'être coordinateur du groupement de commandes ; les missions qui lui seront confiées sont décrites plus en avant,
- Approuve le contenu de la convention relative au partenariat SITLOR, ainsi que le contenu de la convention de groupement de commandes,
- Approuve les conventions ci-jointes et d'autoriser le vice-président délégué à les signer au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 48 - MUTUALISATION DES ACCÈS INTERNET À TRÈS HAUTS DÉBITS DANS LES CITÉS SCOLAIRES - AVENANT N°1**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 48 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Autorise le président du Conseil Général à intégrer le Lycée Jean Monnet de Dombasle sur Meurthe dans le dispositif de mutualisation des accès Internet initial.
- Autorise le président du Conseil Général à signer l'avenant à la convention de mutualisation des accès Internet avec le Conseil Régional de Lorraine
- Autorise le président du conseil général à émettre les titres de recettes correspondants

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 49 - CONVENTIONS TRIPARTITES DE RESTAURATION**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 49 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- Décide d'approuver les conventions,
- Autorise le président à signer les conventions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 50 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN PAVILLON ROUTE DE SORBÉY À LONGUYON**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 50 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à disposition par convention précaire et révocable du pavillon sis route de Sorbey à Longuyon au profit de monsieur MARCHAL Daniel à compter du 1er décembre 2014 pour une durée d'un an, pour une redevance annuelle de 6 160 € hors charges,
- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT N° 51 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN APPARTEMENT ROUTE DE CIREY À BLÂMONT**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 51 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve la mise à disposition par convention précaire et révocable de l'appartement sis route de Cirey à Blâmont à madame WOLFF Annie, pour une redevance annuelle de 4 455 € euros hors charges, frais de chauffage arrêtés à deux radiateurs, à compter du 15 juillet 2014 pour une durée de un an,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 52 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE PARCELLE FAISANT PARTIE DE L'EMPRISE DU COLLÈGE ROBERT GÉANT À VÉZELISE**

La commission permanente du conseil général,

Vu le rapport N° 52 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré,

- approuve le transfert de propriété de la parcelle sise à VEZELISE cadastrée section ZE n°281, propriété de la commune de Vézélise, faisant partie de l'emprise foncière du collège Robert Géant à Vézélise, au département, dans le cadre de l'article L 213-6 du code de l'éducation,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 53 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ D'UNE PARCELLE À USAGE DE PARKING AU PROFIT DE LA COMMUNE DE PAGNY SUR MOSELLE**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 53 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve le transfert de propriété à titre gratuit, au profit de la commune de Pagny-sur-Moselle, d'une parcelle à usage de parking sise à Pagny-sur-Moselle et cadastrée section AM n°402,

- et autorise son président à signer les documents correspondants au nom du département.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 54 - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT À 50% : BANQUE ALIMENTAIRE NANCY ET RÉGION (VANDOEUVRE)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 54 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

Vu les articles L.3231-4 et L.3231-4-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

**D E C I D E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le département de Meurthe et Moselle accorde sa garantie à L'Association "Banque alimentaire de Nancy et sa région" à hauteur de 29,78%, soit 59 564,50€(arrondi) d'un emprunt de 200 000 € destiné à une opération de transferts de locaux sur la même commune de Vandoeuvre lés Nancy (déménagement, aménagement, achat matériels).

**ARTICLE 2** : Les caractéristiques de cet emprunt proposé par le Crédit Mutuel de Nancy sont les suivantes :

Durée d'amortissement :	10 ans
Périodicité des échéances :	Mensuelles
Taux d'intérêt :	2,30 %

**ARTICLE 3** : Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Mutuel, le département de Meurthe-et-Moselle s'engage à se substituer à L'Association "Banque alimentaire de Nancy et sa région" pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ces règlements.

Le département de Meurthe et Moselle s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

**ARTICLE 4** : Le président du Conseil Général de Meurthe et Moselle, ou son représentant, est autorisé à intervenir au nom du département au contrat de prêt.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 55 - GARANTIES EMPRUNTS : MODIFICATIONS CARACTÉRISTIQUES EMPRUNTS SLH (CUSTINES)**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 55 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

**D E C I D E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le département de Meurthe et Moselle maintien sa garantie à la Société Lorraine d'Habitat (SLH) à hauteur de 50 %, soit 73 450 € et 46 700 € de deux emprunts de 146 900 € et 93 400 € destinés à une opération d'acquisition/amélioration de 3 logements situés 1 rue de la Vouerie à Custines.

**ARTICLE 2** : Le taux d'intérêt actuariel annuel de l'emprunt PLAI de 93 400 € est modifié, à savoir :

Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt - 20 pdb.

Les autres caractéristiques dudit emprunt et les caractéristiques du 2ème emprunt (PLUS de 146 900€) restent inchangées.

**ARTICLE 3** : La délibération n°96 du 8 septembre 2014 reste inchangée, à l'exception de la modification du taux d'intérêt actuariel de l'emprunt PLAI de 93 400 € conforme à l'article 2.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**RAPPORT N° 56 - FESTIVAL INTERNATIONAL DES MÉTIERS D'ART  
DE BACCARAT - EDITION 2014**

La commission permanente du conseil général,  
Vu le rapport N° 56 soumis à son examen,  
Après en avoir délibéré,

- approuve l'attribution d'une subvention de 2 500 € à l'association Baccarat Développement pour le Festival International des Métiers d'Art de Baccarat, édition 2014,
- et précise que les crédits seront prélevés sur le programme 112, opération 001.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

---ooOoo---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 20.

La prochaine séance de la commission permanente aura lieu le **LUNDI 12  
JANVIER 2015** à 14H00.

LE PRESIDENT,

Mathieu KLEIN